

Evaluation d'impact du Programme Interreg Maritime 2014-20

**Fascicule 1 : Synthèse de l'évaluation d'impact, Mise à jour
du contexte du programme, Cohérence avec la stratégie
WESTMED, Réponses aux questions d'évaluation**

Juillet 2019



Sommaire

Executive Summary	3
Synthèse de l'évaluation	7
Introduction	12
1 Questions d'évaluation	13
2 Mise à jour des données du programme	16
3 Cohérence de la stratégie du Programme avec le cadre programmatique post-2020	22
4 Contribution du Programme Maritime 2014-20 aux politiques de cohésion	26
5 Conclusions	41

Executive Summary

Methodology used to prepare the impact evaluation report.

The methodology was defined consistently with the annual evaluation plan and included 20 case studies covering the 4 programme axes and addressing all the programme development issues. Monitoring system and project website information completed the picture, providing a full and comprehensive state of play for programme outcomes.

As envisaged by the evaluation plan, this impact report has answered the 2018 annual plan evaluation questions.

Contribution of the Programme to implementing EU strategy for smart, sustainable and inclusive growth

- Contribution to Europe 2020 Strategy objectives and coherent resource distribution between axes, provided by the programming:

Interreg 2014-20 programmes contribute to the Europe 2020 Strategy of smart, sustainable and inclusive growth. An update of some EU2020 context indicators confirms the initial diagnosis on socio-economic issues in the cooperation area, even if employment measured with the R&A1 result indicator improved.

For the Maritime programme, major resources have focused on climate change and employment. Many projects covered innovation and inclusion, though not all activities were directly measured through indicators consistent with the EU2020 targets.

The allocation of resources between axes during implementation does not differ from the financial plan. Furthermore, the case studies confirm the planned activities and therefore the consistency of all the projects, which validates solid implementation under the programme.

Increased dynamism of cross-border entrepreneurship and self-employment in the priority sectors

Entrepreneurship dynamism comes under axes 1 and 4 and was the focus of the 1st, 2nd and 3rd calls for proposals. The result indicators highlight improved exports and tourist arrivals in the maritime area. Entrepreneurial and self-employment dynamism can be analysed in the light of:

- Effective focus on priority sectors:

Of the financed projects, 80% address programme priority sectors, especially sustainable tourism. Blue and green biotechnologies and renewable energies have involved about 30% of the projects, while the boating sector involved about 25% and 43% cover more than one priority sector.

The focus on priority sectors has been effective and consistent with the programme plan.

- Participation of private actors and cross-border dynamism:

Private actors actively participated in projects under the 1st and 4th axes. However, this is still a small share of all partners (about 17%), although almost half of all projects (of all axes) involved at least one private partner. Companies were the final recipient for 80% of the case study projects.

- Role of the social economy as a growth factor in the area:

The social economy comes under the 4th axis, more particularly specific objective 8A1 which financed 5 projects under the 2nd call for proposals. Currently it is not explicitly covered by projects and there are no direct indicators to enable an estimation of its contribution to growth in the area.

- Development of the labour market:

The cross-border labour market is directly dealt within in specific objective 8CTE. 13 projects have been selected, all of them under the 3rd call for proposals. There is no information on the programme contribution to development of the labour market. Nevertheless, and in view of the 20 case studies, other types of projects contribute to the topic, in particular by creating professional opportunities.

Policies to mitigate the effects of climate change

The actions that aim to mitigate the effects of climate change are under the 2nd axis. Objective 5 A1 focuses on climate risk management and objective 6C1 on managing natural and cultural heritage. Implementation of cross-border policies related to these issues can be analysed on the basis of:

- Cooperation between institutions, and institutions and private actors for climate risk prevention and management:

Climate risk management for floods and fires is covered by 9 projects under the 1st and 3rd calls for proposals, which involved almost only public actors. 32 institutions adopted strategies and joint plans for adapting to climate change. The cases studies show long lasting collaborations between risk planning and management that increase intervention capacity and programming for managing climatic phenomenon.

- Processes of cooperation between institutions, and institutions and private actors for integrated management of natural and cultural heritage:

11 projects concerning natural and cultural heritage were selected in three calls for proposals. 17 institutions are involved in jointly managing heritage through cross-border actions integrated with physical interventions in the territory to improve the sustainability and usability of cultural and natural heritage.

- Relevance and importance of climate change adaptation actions

12 projects aim to implement measures of climate change adaptation. 11 action plans and joint strategies have been adopted since the beginning of the programme. The case studies show significant

green infrastructure and other investment as well as prevention models to protect cross-border ecosystems and make the population aware of existing risks.

Integrated development of the cooperation area maritime dimension.

Maritime development in the cooperation area concerns mainly the 2nd and 3rd axes, and can be analysed through:

- *Contribution of joint action plans to the effectiveness of combating erosion:*

Coastal erosion is addressed in only one project, under the 1st call for proposals and was the subject of a case study. The contribution of joint action plans to fight coastal erosion can be read in the light of interventions under this project that introduced monitoring tools and protocols, which can be used cross-border.

- *Contribution of joint action plans to improve protection of marine waters and biodiversity:*

8 projects selected in the frame of the 2nd axis deal with marine waters and biodiversity under specific objective 6C1. Currently, there is no data on dissolved oxygen concentrations as an indicator of water quality and most of the projects are on-going so no contribution to this objective is visible yet.

- *Contribution of the mix of interventions in port areas to environmental sustainability:*

Three types of interventions deal with environmental sustainability in the port areas. These are measures for better management of marine waters, adopted by 8 projects of specific objective 6C2, interventions to reduce noise pollution, in 6 projects of specific objective 7C1, and to reduce carbon emissions, with 4 projects of specific objective 7C2. The case studies reveal how combining these interventions contributed to improving the sustainability of the port areas.

- *Lasting cooperation between institutions, and institutions and private actors to improve maritime safety and the contribution of investment priority 5B to monitoring risks at sea:*

7 projects of specific objective 5B1 dealt with maritime safety. These were selected under the 2nd and 3rd calls for proposals and have been measured through the programme indicator that records maritime casualties in the cooperation area. In 2017, this indicator highlighted more casualties compared to the initial value and to the programme target. The case studies show that the projects strengthen the monitoring systems that support maritime activities planning.

Improving the accessibility and multimodality of the area

- *Contribution of the interventions to improving accessibility in the area, with references to the island territories and improved multimodality*

In the frame of the 1st and 2nd calls for proposals, 6 projects were selected within the scope of specific objective 7B1, which corresponds to the ESPON index. This multimodal accessibility indicator was not

updated in 2018. One project was the subject of a case study which confirmed how cross-border connection structures are particularly effective at improving accessibility, especially for island territories

Synthèse de l'évaluation

Le rapport d'évaluation d'impact a analysé les thématiques prévues dans le plan d'évaluation du programme, répondant aux demandes d'évaluation identifiées dans le plan annuel 2018.

Contribution du Programme à la réalisation de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive

- Contribution aux finalités de la Stratégie Europe 2020 et cohérence de la distribution des ressources entre les axes comme prévu dans la programmation

D'après les règlements, les programmes Interreg 2014-20 sont tenus de contribuer à la stratégie Europe 2020 de croissance intelligente, durable et inclusive. Le diagnostic initial sur les défis socio-économiques qui caractérisent la zone de coopération sont confirmés par les indicateurs de contexte Europa 2020 récemment mis à jour. A noter que la situation globale de l'emploi mesurée en particulier par l'indicateur de résultat R8A1 indique une amélioration ces dernières années.

En ce qui concerne le programme Maritime, les ressources ont été principalement concentrées sur les thématiques du changement climatique et de l'emploi. Soulignons que de nombreux projets ont réalisé également des activités en lien à l'innovation et l'inclusion, sans toutefois que cela soit mesuré par des indicateurs en cohérence avec les objectifs UE 2020.

La répartition des ressources entre les axes en phase de mise en œuvre ne s'éloigne pas de ce qui avait été programmé initialement. En outre, aux vus de ce qui ressort des études de cas, les réalisations planifiées sont globalement confirmées, et dès lors la cohérence de l'ensemble des projets avec les thématiques programmées, garantissant ainsi la solidité de la trajectoire de mise en œuvre suivie par le Programme.

Augmentation du dynamisme du tissu entrepreneurial et auto-entrepreneurial transfrontalier dans les filières prioritaires

A noter que la situation dans la zone de coopération, appréciée à partir des indicateurs de résultat du programme, révèle une certaine amélioration dans les exportations et dans les arrivées touristiques. Le degré de dynamisme du tissu entrepreneurial et auto-entrepreneurial peut être plus particulièrement analysé à partir des projets des axes 1 et 4 couverts par les Appels à projets 1,2 e 3.

- La concentration efficace sur les filières prioritaires

Parmi les projets financés, 80% interviennent au sein des filières prioritaires telles que définies par le Programme. A noter que le secteur du tourisme durable est particulièrement bien représenté. Les biotechnologies bleues et vertes ainsi que les énergies renouvelables ont concerné environ 30% des projets, tandis que le nautisme concerne environ 25% des projets ; soulignons de même que 43% des projets couvrent plus d'une filière. Il en ressort que le focus sur les filières prioritaires a été efficace et conforme à ce qui était défini par la programmation.

- Participation des acteurs privés et dynamisme transfrontalier

La participation des acteurs privés est particulièrement active pour les projets des axes 1 et 4, mais demeure marginale si elle est rapportée au nombre total de partenaires impliqués (soit environ 17%). Cependant, il a été observé que dans l'ensemble des projets étude de cas (tous les axes), presque la moitié a impliqué au moins un acteur privé. En termes de groupes cibles, les entreprises représentent le destinataire final pour 80% des projets des études de cas.

- Rôle de l'économie sociale comme facteur de croissance de la zone

Le rôle de l'économie sociale, en tant que facteur de croissance de la zone de coopération, peut-être plus spécifiquement abordée par les projets de l'axe 4 et en particulier l'OS 8 A1 qui a financé 5 projets dans le cadre du 2^{ème} Appel. En l'état actuel du programme, l'économie sociale demeure un thème encore non explicité dans les projets mis en œuvre. A noter également l'absence d'indicateurs directs du programme relié à ce thème.

- Développement du marché du travail

Le thème du marché du travail transfrontalier est directement abordé par l'OS 8CTE et 13 projets ont été sélectionnés dans ce cadre, tous au sein du 3^{ème} Appel. Vu l'état d'avancement, il n'y a pas d'informations disponibles sur la contribution du programme au développement du marché du travail. Cependant, de ce qui émerge des 20 études de cas réalisées, d'autres typologies de projets contribuent à la thématique, particulièrement en ce qui concerne la capacité à créer des opportunités professionnelles dans des secteurs variées.

Mise en œuvre des politiques d'atténuation des effets du changement climatique

Les actions visant à lutter contre les effets du changement climatique sont traitées par l'axe 2, objectif 5 A1 sur la gestion des risques climatiques, et 6C1 sur la gestion du patrimoine naturel et culturel. La

mise en œuvre d'une gouvernance transfrontalière des politiques relatives à ces thématiques peut être analysé sur la base de :

- Processus de coopération entre institutions, ainsi qu'entre les institutions et les acteurs privés en matière de prévention et de gestion des risques climatiques :

La gestion des risques climatiques, en référence aux inondations et aux incendies, a concerné 9 projets, sélectionnés dans le cadre du 1^{er} et 3^{ème} Appels à projets, ayant impliqué presque exclusivement des acteurs publics. 32 institutions ont adopté des stratégies et des plans communs pour l'adaptation aux changements climatiques, selon l'indicateur de résultat associé. De plus, les analyses des études de cas indiquent que des rapports de coopération durables - entre les acteurs en charge de la planification et de la gestion des risques - se sont bien créés ; et que ces derniers ont contribué à l'amélioration de la capacité de programmation et d'intervention dans le cadre de la gestion des phénomènes climatiques extrêmes.

- Processus de coopération entre institutions, ainsi qu'entre les institutions et les privés en matière de gestion intégrée du patrimoine naturel et culturel :

11 projets relatifs au patrimoine naturel et culturel ont été sélectionnés dans le cadre des trois Appels à projets. Ainsi, 17 institutions ont réalisé des actions destinées à la gestion conjointe du patrimoine. Les actions en question ont concerné des modèles de gouvernance transfrontaliers intégrés par des interventions physiques sur le territoire, afin d'améliorer la durabilité et l'utilisation du patrimoine culturel et naturel.

- Importance et pertinence des actions d'adaptation aux changements climatiques

12 projets sont destinés à la mise en œuvre de mesures d'adaptation aux changements climatiques et, depuis le lancement du Programme, 11 plans d'action et de stratégies conjointes ont été adoptés. Il résulte des études de cas que des actions de sensibilisation des parties prenantes et de la population aux risques en jeu, ainsi que de nombreux investissements en infrastructures vertes et de modèles de prévention ont été réalisés.

Développement intégré de la dimension maritime de la zone de coopération

Le développement de la dimension maritime de l'aire de coopération concerne principalement les thématiques des axes 2 et 3, et peut être analysé à travers :

- Contribution des plans d'action conjoints à l'efficacité de la lutte contre l'érosion :

La thématique de l'érosion côtière est abordée par un seul projet, sélectionné dans le cadre du 1^{er} Appel, ayant fait l'objet d'une étude de cas. La contribution des plans d'action conjoints destinés à lutter

contre l'érosion côtière peut être envisagée à la lumière des interventions réalisées par ce projet, qui a introduit des instruments de suivi et des protocoles utilisables à l'échelle transfrontalière.

- Contribution des plans d'action conjoints à l'amélioration de la protection des eaux marines et de la biodiversité :

La thématique de la protection des eaux marines et de la biodiversité est abordée par 8 projets, dans le cadre de l'OS 6C1 axe 2. En l'état actuel du programme, les données sur la concentration d'oxygène dissous, indicateur de la qualité des eaux retenu comme indicateur de résultat, ne sont pas disponibles. Notons également que les projets ne sont pas encore conclus pour la plupart.

- Contribution à la durabilité environnementale du mix des interventions dans les zones portuaires

Les interventions qui contribuent à la durabilité dans les zones portuaires sont de trois types : mesures pour une meilleure gestion des eaux marines, adoptées par 8 projets de l'OS 6C2, interventions sur la pollution acoustique, qui concernent 6 projets de l'OS 7C1, et pour la réduction des émissions de gaz carbonique, avec 4 projets de l'OS 7C2. De l'analyse des études de cas, il ressort que la combinaison de ces interventions a contribué concrètement à améliorer la durabilité des zones portuaires, à travers la réalisation de plans, systèmes de suivi et des investissements spécifiques.

- Création des processus de coopération durable entre institutions, ainsi qu'entre les institutions et les acteurs privés pour améliorer la sécurité maritime et la contribution de la PI 5B au suivi des risques en mer

Le thème de la sécurité maritime a concerné les 7 projets de l'OS 5B1, sélectionnés dans le cadre des 2^{ème} et 3^{ème} Appels à projets. La thématique est également couverte par un indicateur de résultat du programme enregistrant le nombre des sinistres maritimes survenant dans la zone de coopération. En 2017, cet indicateur a mis en lumière une augmentation des sinistres par rapport à la valeur de référence et par conséquent à la valeur cible du Programme. De l'analyse des cas d'étude émerge toutefois que les projets ont bien contribué au renforcement des systèmes de surveillance utiles à la planification des activités maritimes.

Amélioration de l'accessibilité et multi-modalité de la zone

- Contribution des interventions à l'amélioration de l'accessibilité de la zone, en référence aux territoires insulaires, et à l'amélioration de la multi-modalité

Dans le cadre du 1^{er} et 2^{ème} Appels à projets, 6 projets agissant sous l'OS 7B1 ont été sélectionnés, auquel correspond l'indice Espon, indicateur d'accessibilité multimodal utilisé comme indicateur de résultat. Un projet a été l'objet d'une étude de cas et a permis de confirmer comment les systèmes de

connexion transfrontalière mis en place sont utiles pour améliorer l'accessibilité, notamment des territoires insulaires.

Introduction

L'évaluation d'impact vise à fournir des indications concernant la contribution du programme aux objectifs de la politique de cohésion et de la stratégie Europe 2020.

Les résultats de l'évaluation s'appuient principalement sur les informations recueillies grâce à l'analyse documentaire et statistique, la mise à jour des indicateurs du programme, l'analyse des données présentes dans le système de suivi à la date du 31 décembre 2018, mais aussi l'élaboration de 20 études de cas comme source primaire d'information.

Le rapport d'évaluation s'organise en deux fascicules :

- Le Fascicule 1, relatif à la synthèse de l'évaluation d'impact, à la mise à jour de l'état d'avancement du programme, à l'analyse de cohérence avec la stratégie WESTMED après 2020 et à la réponse aux questions d'évaluation ;
- Le Fascicule 2, qui présente et analyse les études de cas.

Ce fascicule 1 est structuré en 4 chapitres :

- Le chapitre 1 présente le cadre méthodologique suivi pour l'élaboration du rapport d'évaluation d'impact ;
- Le chapitre 2 fournit une mise à jour de l'état d'avancement du programme ;
- Le chapitre 3 procède à une première analyse de cohérence avec la programmation post-2020 ;
- Le chapitre 4 enfin, fournit les réponses aux questions d'évaluation, illustrant la contribution du programme :
 - À la politique de cohésion (section 1) ;
 - Au dynamisme entrepreneurial de la zone de coopération (section 2) ;
 - Aux politiques d'atténuation des effets du changement climatique (section 3) ;
 - Au développement intégré de la dimension maritime de la zone de coopération (section 4) ;
 - À l'amélioration de l'accessibilité et de la multi-modalité de la zone (section 5).

1 Questions d'évaluation

Le rapport d'évaluation d'impact apporte les réponses aux questions d'évaluation identifiées dans le plan annuel d'évaluation 2018-2019, et reportées dans le tableau 1 suivant.

Tableau 1: Evaluation d'impact : questions d'évaluation et source des données

Objet	Questions d'évaluation par spécification	Objectif de l'évaluation 2018
Stratégie EU2020	<p>1.1 La mise en œuvre du programme est-elle adéquate, en termes de distribution des ressources entre les Axes, pour contribuer à la réalisation de la stratégie de l'Union ? Est-elle conforme à la programmation ?</p> <p>1.2. Le Programme a-t-il apporté une contribution aux finalités de la Stratégie Europe 2020 ? A travers quelles mesures et comment ?</p>	Vérification de l'adéquation des ressources (1.1) et contribution à l'EU2020 (1.2) sur la base des projets approuvés.
Augmentation du dynamisme du tissu entrepreneurial et auto-entrepreneurial transfrontalier dans les filières prioritaires (Axes 1 et 4)	<p>1.3. La focalisation sur les filières prioritaires transfrontalières a-t-elle été effective et s'est-elle révélée adéquate pour promouvoir le potentiel de croissance de la zone ?</p> <p>1.4. L'ouverture à la participation des acteurs privés a-t-elle favorisé le dynamisme transfrontalier des entreprises de la zone ?</p> <p>1.5. Les dynamiques auto-entrepreneuriales de la zone ont-elles augmenté, par exemple, à travers la réalisation de réseaux d'entreprises et / ou de services ? Si oui, quelle a été la contribution du PC ?</p> <p>1.6. Le rôle de l'économie sociale, comme facteur de croissance a-t-il été valorisé ?</p> <p>1.7. Le marché du travail transfrontalier s'est-il développé ?</p>	<p>1.3. Vérification du potentiel de croissance sur la base de l'analyse des caractéristiques des projets sélectionnés</p> <p>1.4. Analyse du degré d'implication des acteurs privés dans le programme</p> <p>1.5. Non analysé dans le rapport 2018-19</p> <p>1.6 Analyse sur la base de l'ensemble des projets sélectionnés fin 2018</p> <p>1.7 Analyse en fonction des caractéristiques de l'ensemble des projets et des données de contexte mises à jour</p>
Mise en œuvre d'une gouvernance transfrontalière des politiques d'atténuation des effets du changement climatique (Axe 2)	<p>1.8. Des conditions pouvant engendrer des processus de coopération durable entre les acteurs institutionnels et les acteurs privés ont-elles été créées en matière de prévention et de gestion des risques dus au changement climatique et en particulier pour les inondations et les incendies ?</p> <p>1.9. Des conditions pouvant engendrer des processus de coopération durable entre les acteurs institutionnels et les acteurs privés ont-elles été créées en matière de gestion intégrée du patrimoine naturel et culturel ?</p> <p>1.10. Les actions d'adaptation au changement climatique se sont-elles révélées importantes et pertinentes par rapport aux risques considérés comme prioritaires ?</p>	<p>1.8 et 1.9 Analyse en fonction de l'ensemble des projets sélectionnés fin 2018</p> <p>1.10 Analyse en fonction de l'ensemble des projets sélectionnés et des données de contexte mises à jour</p>
Développement intégré de la dimension maritime de la zone de coopération (Axes 2 et 3)	<p>1.11. Les plans d'action conjoints prévus par la planification stratégique du projet sont-ils en mesure de rendre plus efficace la lutte contre l'érosion côtière ?</p> <p>1.12. Les plans d'action conjoints prévus par la planification stratégique du projet sont-ils en mesure de contribuer à l'amélioration de la protection des eaux marines et de la biodiversité ?</p>	1.11 à 1.15 Analyse en fonction de l'ensemble des projets sélectionnés fin 2018 et des données de contexte mises à jour.

	<p>1.13. L'ensemble des interventions prévues par le programme en faveur des zones portuaires contribue-t-il de manière significative à augmenter leur durabilité ?</p> <p>1.14. Des conditions pouvant engendrer des processus de coopération durable entre les acteurs institutionnels ont-elles été créées pour l'amélioration de la sécurité maritime ?</p> <p>1.15. Les actions prévues par la PI 5B se sont-elles révélées adéquates à développer le suivi et les risques en mer ?</p>	
<p>Amélioration de l'accessibilité et de la multimodalité de la zone (Axe 3)</p>	<p>1.16. Les interventions financières ont-elles contribué à améliorer l'accessibilité de la zone en ce qui concerne les territoires insulaires ?</p> <p>1.17. Le transport multimodal a-t-il été amélioré grâce aux interventions conjointes ?</p> <p>1.18. La durabilité environnementale des trafics maritimes de marchandises et personnes a-t-elle augmenté ?</p> <p>1.19. Des conditions pouvant engendrer des processus de coopération durable entre les acteurs institutionnels et les acteurs privés ont-elles été créées en matière d'amélioration de l'accessibilité de la zone et de développement de la multimodalité ? De quelle manière sont-elles à mettre en relation avec le PC ?</p>	<p>1.16 et 1.17 Analyse en fonction de l'ensemble des projets sélectionnés fin 2018 et des données de contexte mises à jour</p> <p>1.18 et 1.9 Non analysés dans le rapport 2018-19</p>
<p>Respect des principes de durabilité environnementale</p>	<p>2.1. Le respect des principes de durabilité environnementale a-t-il été suffisamment garanti dans la phase de mise en œuvre des actions de l'OT 5,6 ?</p> <p>2.2. Ce principe a-t-il été utilisé de manière adéquate durant la phase de sélection des opérations ?</p> <p>2.3. Est-ce que des réponses ont été apportées aux indications du rapport EES, destinées à limiter les impacts négatifs rattachés à l'Axe 3 et destinées à atténuer le risque de pollution sonore et des émissions de CO2 dans l'atmosphère ?</p>	<p>2.1 Analyse en fonction de l'ensemble des projets sélectionnés fin 2018 et des données de contexte mises à jour</p> <p>2.2. Analyse des critères de sélection pour les Appels à projet 1, 2 et 3</p> <p>2.3 Non affronté dans le rapport d'évaluation 2018-19</p>

2 Mise à jour des données du programme

2.1 Mise à jour des indicateurs du programme

La contribution du programme de coopération (PC) au développement territorial et aux objectifs d'Europe 2020 s'observe principalement grâce aux indicateurs de résultat quantifiés dans le cadre du programme. Les indicateurs de résultat, mis à jour au 31 décembre 2018, représentent également une source d'information utile pour répondre aux questions d'évaluation de la section 4.

Axe 1 – Promotion de la compétitivité des entreprises dans les filières prioritaires transfrontalières (OT 3)

- R3A1 – Nombre d'entreprises enregistrées dans les secteurs de l'industrie, du commerce, des transports, de l'hôtellerie, de la restauration, des services aux entreprises ;
- R3A2 – Nombre d'actifs des unités locales des entreprises avec moins de 50 employés dans les secteurs de l'industrie, du commerce, des transports, de l'hôtellerie, de la restauration, des services aux entreprises ;
- R3D1 – Montant des exportations totales dans les régions transfrontalières ;
- R3D2 – Nombre des arrivées de touristes non résidents dans les régions transfrontalières.

Tableau 2: Indicateurs de résultat de l'Axe 1

Indicateur	Unité	Valeur de référence	Valeur cible (2023)	2014	2015	2016	2017	2018
R3A1	Entreprises	55.266 (2012)	55.266	N.D	N.D	44.938	45.233	N.D.
R3A2	Actifs	2.170.448 (2011)	2.170.448	N.D	2.014.243,19	2.029.632,61	N.D.	N.D.
R3D1	Euros	69.271.000 (2012)	104.853.000	N.D	N.D	65.379.681	70.042.049	N.D.
R3D2	Personnes	15.607.965 (2013)	19.389.316	15.932.012	16.626.833	16.569.789	17.485.936	N.D.

Axe 2 – Protection et valorisation des ressources naturelles et culturelles et gestion des risques (OT 5 et OT 6)

- R5A1 – Nombre d'institutions publiques adoptant stratégies et plans d'action conjoints pour l'adaptation aux risques prioritaires (hydrologique/inondations, érosion côtière et incendies) ;

- R5B1 – Nombre de sinistres maritimes dans la zone de coopération qui intéressent passagers, travailleurs ou marchandises ;
- R6C1 – Nombre des actions publiques finalisées à la gestion conjointe du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération ;
- R6C2 – Concentration de l'oxygène dissous dans les eaux marines.

Tableau 3: Indicateurs de résultat de l'Axe 2

Indicateur	Unité	Valeur de référence	Valeur cible (2023)	2014	2015	2016	2017	2018
R5A1	Institutions publiques	23 (2014)	80	23	N.D	N.D	N.D.	32
R5B1	Sinistres maritimes	1949 (2013)	1805	ND	1949	2128	1975	1969
R6C1	Actions publiques	16 (2014)	26	16	N.D	N.D	N.D.	17
R6C2	Mg/l d'oxygène	229,10 (2015)	229,71	N.D.	229,10	N.D.	N.D.	N.D.

Axe 3 – Amélioration de la connexion des territoires et de la durabilité des activités portuaires (OT 7)

- R7B1 – Index d'accessibilité potentielle multimodale ;
- R7C1 – Nombre de ports commerciaux couverts par des plans pour la réduction de la pollution sonore ;
- R7C2 – Nombre de ports commerciaux couverts par des plans pour la mise en œuvre de mesures pour une navigation maritime moins polluante.

Tableau 4: Indicateurs de résultat de l'Axe 3.

Indicateur	Unité	Valeur de référence	Valeur cible (2023)	2014	2015	2016	2017	2018
R7B1	Index*	48.992.773 (2014)	53.354.048,50	48.992.773	N.D	N.D	N.D.	N.D
R7C1	Ports	3 (2014)	9	3	N.D	N.D	N.D.	N.D.
R7C2	Ports	0 (2016)	9	ND	N.D	N.D	0	N.D.

*Nombre d'attractivités susceptibles d'être rejointes pondéré en fonction de la facilité d'accès

Axe 4 – Augmentation des opportunités d'emploi, durable et de qualité, et d'insertion par l'activité économique (OT 8)

- R8A1 – Nombre d'employés, autoentrepreneurs au niveau NUTS 2;

- R8E1 – Nombre de participants aux initiatives conjointes transfrontalières qui ont trouvé un emploi transfrontalier deux ans après leur participation à l’initiative

Tableau 5: Indicateurs de résultat de l’Axe 4.

Indicateur	Unité	Valeur de référence	Valeur cible (2023)	2014	2015	2016	2017	2018
R8A1	Employés en milliers	993,6 (2013)	993,6	926,6	901,6	919,5	920,4	N.D.
R8E1	%	0	+ [5%-10%]	0	N.D.	ND.	ND.	N.D.

* *Emploi transfrontalier fait référence à un citoyen italien, résidant dans la zone italienne du PC et trouvant un emploi dans une structure située dans les régions françaises du PC, et inversement.*

2.2 Etat de mise en œuvre du programme

En novembre 2018, 28 projets ont été approuvés dans le cadre du troisième Appel à projets : 15 sous l’axe 2 et 13 sous l’axe 4. L’axe 2 se caractérise par la distribution par priorité d’investissement suivante :

- 5 projets sont relatifs à la priorité d’investissement 5A – En soutenant des investissements en faveur de l’adaptation au changement climatique, y compris les approches fondées sur les écosystèmes ;
- 6 projets sont relatifs à la priorité d’investissement 5B – En favorisant des investissements destinés à prendre en compte des risques spécifiques, en garantissant la résilience face aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe;
- 4 projets pour la priorité d’investissement 6C – En conservant, protégeant, favorisant et développant le patrimoine naturel et culturel.

Pour ces projets, le nombre total de partenaires impliqués est de 177, parmi lesquels 82% sont des organismes publics, avec une moyenne de 7 partenaires par projet (c’est le projet MedStar composé de 16 acteurs qui en rassemble le plus). Par ailleurs, la répartition par région est la suivante : 37 partenaires en Ligurie, 42 en Toscane, 30 dans la région Région Provence-Alpes-Côte d’Azur, 34 en Sardaigne, 26 en Corse. Le budget moyen alloué aux projets s’élève à 1.5 millions d’euros.

Les 13 projets de l’axe 4 relèvent tous de la priorité d’investissement 8CTE - Renforcer le marché du travail transfrontalier dans les filières prioritaires et les entreprises de l’économie sociale et solidaire. 67 partenaires y sont impliqués, avec une moyenne de 5 partenaires par projet, dont 65% sont des organismes publics. La plupart d’entre eux sont situés en Toscane (17) et en Sardaigne (15), puis en

Ligurie (13), en Corse (12), et enfin en région Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (10). Le budget moyen alloué aux projets s'élève à environ 285.000 €, si l'on exclut de ce calcul le projet au budget le plus important, MA.R.E, financé à hauteur de 7 millions d'euros.

On peut fournir un aperçu global du programme en termes de thématiques couvertes et de nombre de projets financés par les allocations financières respectives.

Tableau

Tableau 6: Aperçu global des résultats des Appels à projets 1, 2 et 3.

	Appel 1		Appel 2		Appel 3	
	N. projets	Ressources allouées	N. projets	Ressources allouées	N. projets	Ressources allouées
Axe 1	21	€ 26.957.291,39	5	€ 5.874.441,34	/	/
Axe 2	13	€ 40.522.367,81	10	€ 25.067.336,18	15	€ 31.882.391,49
Axe 3	4	€ 4.060.248,40	12	€ 22.540.026,42	/	/
Axe 4	/	/	5	€ 7.682.461,23	13	€ 10.146.276,40
Total	38	€ 71.539.907,60	32	€ 61.164.265,17	28	€ 42.028.667,89

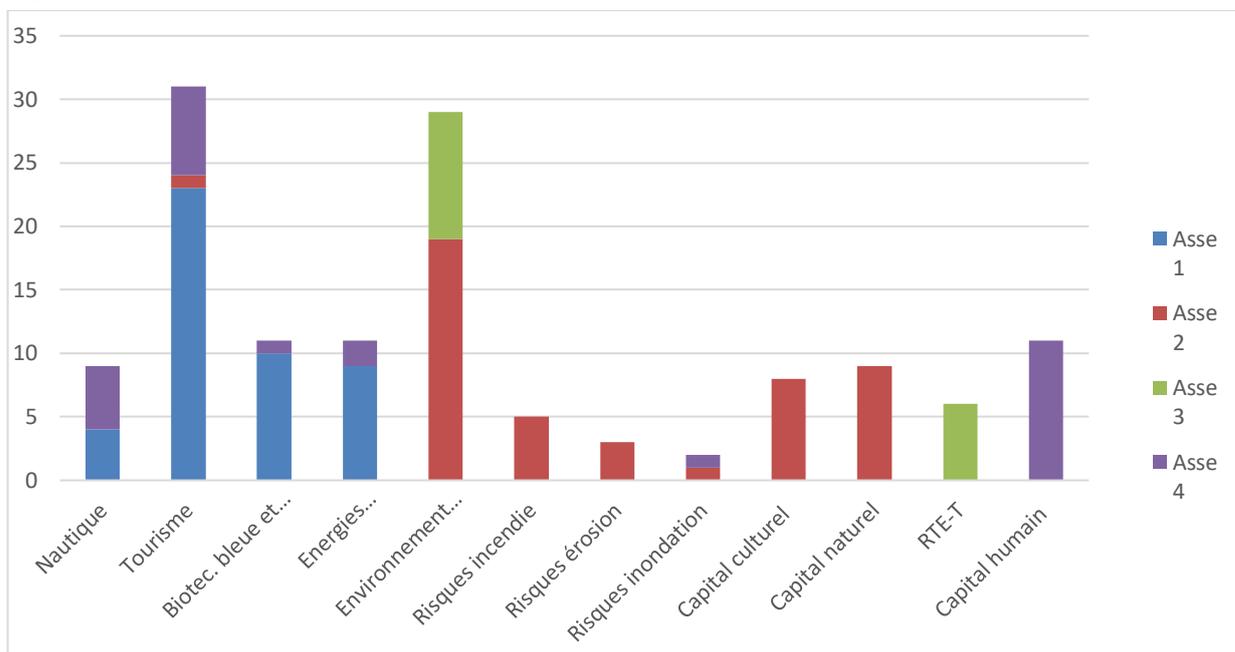
Source: Système de suivi Maritime+ et Autorité de Gestion

L'allocation financière des trois Appels présente les caractéristiques suivantes :

- L'Appel 1 a financé le plus grand nombre de projets (axes 1, 2 et 3) : il présente l'allocation financière la plus importante, dont 57% a été attribué aux projets de l'axe 2 ;
- L'Appel 2 a financé les projets des 4 axes, et particulièrement ceux des axes 2 et 3 en allouant 22 projets relatifs à ceux-ci, à hauteur de 78% du budget total de l'Appel.
- L'Appel 3 a financé de manière homogène les projets des axes 2 et 4 (respectivement 15 et 13), même si l'axe 2 a reçu 76% du budget total de l'Appel.

Le graphique ci-dessous illustre la couverture des trois Appels à projets en termes de thématiques prioritaires.

Figure 1: Couverture par axe sur les domaines du programme (nombre de projets Appels 1,2 et 3)



Source: *Elaboration propre*

D'après l'analyse des 98 projets financés par les Appels 1, 2 et 3, il ressort que :

- De nombreux projets s'intéressent aux 4 filières économiques prioritaires et prévoient des interventions et des actions soutenant le capital humain (axe 4), avec des références spécifiques au tourisme durable (pour 31 projets). On observe en outre que beaucoup de projets touchent transversalement plus d'une filière du programme ;
- Les thématiques relatives à l'environnement dans les aires portuaires et en haute mer ont également constitué un focus du troisième Appel, où 29 projets ont été financés, répartis entre les axes 2 et 3 ;
- Les projets relatifs à la protection du patrimoine naturel et culturel ont augmenté dans le cadre du troisième Appel (respectivement 8 et 9 pour le moment) ;
- Les risques naturels abordés sont relatifs au risque érosion (1 projet), inondation (3 projets) et incendie (5). Le budget moyen alloué des projets qui les traitent est de 3.7 millions d'euros

La publication du 4^{ème} Appel à projets en mars 2019 se rapporte aux candidatures des projets simples pour les axes prioritaires 1 et 3. L'axe 1 concernera notamment la priorité d'investissement 3A sous les OS 1 et 2, pour un montant total de 8.631.449,49€.

L'axe 3 en revanche portera sur deux priorités d'investissement : la 7B avec l'OS1 et la 7C avec l'OS 2, pour un montant total de 4.365.424,42€.

A la lumière des nouvelles allocations pour les axes 1 et 3, la répartition financière par axe, cumulative des 4 axes, et dans les 4 Appels à projets, est la suivante :

Figure 2: Allocation des ressources par axe

	Ressources financières
Axe 1	€ 41.463.182,22
Axe 2	€ 93.451.306,00
Axe 3	€ 30.965.699,25
Axe 4	€ 17.828.737,63
Tot.	€ 187.729.715,58

Source: Système de suivi Maritime+ et Autorité de Gestion

3 Cohérence de la stratégie du Programme avec le cadre programmatique post-2020

Conformément à ce qui est prévu dans le plan opérationnel annuel, cette section procède à une première analyse de cohérence entre la stratégie suivie par le programme Maritime 2014-2020 et les priorités identifiées par l'initiative WEST-MED, stratégie maritime dont la zone relève du programme Maritime (voir carte ci-dessous)¹ et la référence pour la prochaine programmation. L'initiative comprend des pays en provenance des deux côtés de la Méditerranée, c'est-à-dire : l'Espagne, la France, l'Italie, le Portugal, Malte, la Mauritanie, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et le Liban.

Figure 3: Zone géographique couverte par l'initiative WEST-MED



Source : initiative WESTMED

L'analyse de cohérence conduite au niveau de la priorité d'investissement démontre la forte cohérence du programme Maritime 2014-2020 avec les priorités/interventions prévues dans le cadre de l'initiative MED-WEST². Toutes les priorités d'investissement du programme correspondent à au moins une des priorités de l'initiative. Il est important de noter que la priorité « Développement de la pêche et

¹ Initiative pour le développement durable de l'économie bleue en Méditerranée occidentale : <http://www.westmed-initiative.eu/>

² Priorité illustrée dans la déclaration des ministres tenue à Alger le 4 décembre 2018.

de l'aquaculture durables et des communautés côtières » de WESTMED ne trouve cependant aucune correspondance immédiate avec le programme Maritime.

Tableau 7: analyse de cohérence entre la stratégie Maritime et les priorités de l'initiative WEST-MED

	Le développement de pôles d'activité maritimes	Biodiversité, conservation et restauration de l'habitat marin	La consommation et la production durables	Le développement de la pêche et de l'aquaculture durables et des communautés côtières	Le développement et la mobilité des compétences	La sécurité maritime et la lutte contre la pollution marine
3A	- Clusters régionaux - Incubateurs		- Développement de l'innovation et soutien à l'entrepreneuriat			
3D	- Clusters régionaux - Incubateurs		- Développement de l'innovation et soutien à l'entrepreneuriat			
5A		- Respect des engagements internationaux - Résilience aux changements climatiques				
5B		- Lutte contre la pollution, l'érosion côtière et la dégradation des habitats - Protection des écosystèmes marins et côtiers				- Promouvoir des études sur les risques principaux
6C		- Lutte contre la pollution, l'érosion côtière et la dégradation des habitats - Protection des écosystèmes marins et côtiers				
7B	- Développement de ports intelligents		- Développement d'une planification efficace de l'espace maritime dans la gestion des zones côtières et dans la Med			
7C						- Soutenir les moyens de transport pour une mobilité plus intelligente, plus verte et plus sûre
8A	- Incubateurs - Réseaux		- Soutien à l'entrepreneuriat (en particulier dans le cadre de l'économie bleue)			
8CTE					- Promouvoir les cours de formation, échanges, sensibilisations, activités de recherches	

Sur l'ensemble des projets financés par le programme Maritime cités dans le document programmatique WESTMED, 13 projets sont concernés³.

³ GIREPAM, IMPACT, ISOS, MAREGOT, CIRCUMVECTIO, INTENSE, MARITTIMODECH, GEECCTT-ILES, FRI-START, GO-SMART-MED, VIVIMED, BLUECONNECT, CIEVP.

4 Contribution du Programme Maritime 2014-20 aux politiques de cohésion

4.1 Contribution à la stratégie UE 2020

QUESTION D’EVALUATION <i>Le programme a-t-il apporté une contribution aux finalités de la Stratégie Europe 2020 ? A travers quelles mesures et comment ?</i>	
Sources d’information :	
Appels à projets	1, 2, 3
Données du système de suivi	98 projets
Etudes de cas	20 projets
Indicateurs de résultat	R8A1 – Nombre d’employés, autoentrepreneurs à niveau NUTS2 R8E1 – Nombre de participants aux initiatives conjointes transfrontalières qui ont trouvé un emploi transfrontalier deux ans après leur participation à l’initiative
Résultat de l’évaluation	D’après le règlement, les programmes Interreg 2014-2020 contribuent à la stratégie Europe 2020 de croissance intelligente, durable et inclusive. Suite à la mise à jour de certains indicateurs de contexte UE 2020, le diagnostic initial sur les défis socioéconomiques enregistrés dans la zone de coopération est confirmé. A noter que la situation globale pour l’emploi mesurée avec l’indicateur de résultat R8A1 indique une amélioration. En ce qui concerne le programme Maritime, les ressources les plus importantes ont été concentrées sur les thématiques relatives aux changements climatiques et à l’emploi. Beaucoup de projets ont également réalisé des activités pertinentes en termes d’innovation et d’inclusion, des thématiques qui ne sont pas directement mesurées à travers les indicateurs liés aux cibles UE 2020. La répartition des ressources entre les axes ne diffère pas de ce qui était prévu dans le plan financier initial. En outre et d’après les études de cas, les activités envisagées sont globalement confirmées ainsi que la cohérence de l’ensemble des projets avec les thématiques UE 2020, garantissent la solidité de la trajectoire de mise en œuvre suivie par le programme.

La stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive couvre les thématiques relatives à l’emploi, la recherche et le développement, les changements climatiques et l’énergie, l’éducation, la pauvreté et l’exclusion sociale. En outre, la stratégie définit pour l’horizon 2020, 8 objectifs quantitatifs (« cibles ») définis en termes de taux d’emploi, d’investissements dans la recherche et le développement (R&D), de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), de promotion des ressources renouvelables et d’amélioration de l’efficacité énergétique, de réduction du nombre de personnes exposées au risque de pauvreté et d’exclusion sociale⁴.

⁴ https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/economic-and-fiscal-policy-coordination/eu-economic-governance-monitoring-prevention-correction/european-semester/framework/europe-2020-strategy_fr

Certains indicateurs cibles UE 2020 actualisés par Eurostat sur la zone de coopération mettent en évidence la situation suivante⁵ :

- En ce qui concerne le taux d'emploi : avec une valeur comprise entre 60-70%, les régions NUTS2 de la zone de coopération se situent en dessous de la valeur cible UE 2023 (de 75% pour la tranche d'âge située entre 20 et 64 ans) ; cependant, toutes les régions ont enregistré une amélioration sur la période 2008-2017, à l'exception de la Ligurie (en stagnation) ; à noter la performance de la Corse qui a enregistré une augmentation du taux d'emploi supérieur à 10% ;
- En ce qui concerne la R&D (les données mises à jour ne sont disponibles que pour 2015) : les dépenses en R&D en pourcentage du PIB sont élevées dans les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Piémont (entre 2 et 3 %) ; alors que la Sardaigne et la Corse sont en retard ; sur la période 2007-2015, c'est en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur que la croissance de la dépense en R&D a été la plus importante ;
- En ce qui concerne les émissions de GES (les statistiques mises à jour ne sont disponibles qu'au niveau national) : des progrès sont visibles pour la réalisation de l'objectif européen dans les deux territoires nationaux ; les objectifs UE 2020 ont déjà été réalisés à l'échelle de l'UE des 28.

Les interventions du programme financées à travers les Appels à projets 1, 2 et 3 couvrent directement les thématiques de la stratégie Europe 2020 sur les changements climatiques et l'énergie (une grande partie des lots relatifs à l'axe 2 et des lots relatifs à l'axe 3, Appel 2, sur le GNL), et sur l'emploi (axe 4, Appels 2 et 3). Par ailleurs, de nombreuses interventions pour soutenir la compétitivité (axe 1, priorité d'investissement 3A et 3D) favorisent également l'emploi et possèdent une composante relative à l'innovation, alors que les thématiques relatives à l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté sont indirectement couvertes par le soutien à l'emploi et la mobilité des étudiants/travailleurs transfrontaliers. Enfin, la thématique relative aux changements climatiques est essentiellement abordée à travers la gestion des risques climatiques du programme (priorité d'investissement 5A – inondation, incendie et érosion), qui ne mentionnent pas les objectifs de réduction des GES, de promotion des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique tels que fixés par la stratégie UE 2020.

La contribution de la zone de coopération aux objectifs quantifiés UE 2020 (cible) se lit principalement à travers les indicateurs de résultat R8A1 « Nombre d'employés, autoentrepreneurs au niveau NUTS 2 » et R8E1 « Nombre de participants aux initiatives conjointes transfrontalières qui ont trouvé un emploi transfrontalier deux ans après leur participation à l'initiative » (non mis à jour). Dans la zone de

⁵ <https://ec.europa.eu/eurostat/web/products-statistical-books/-/KS-02-18-728?msg=mailSent>

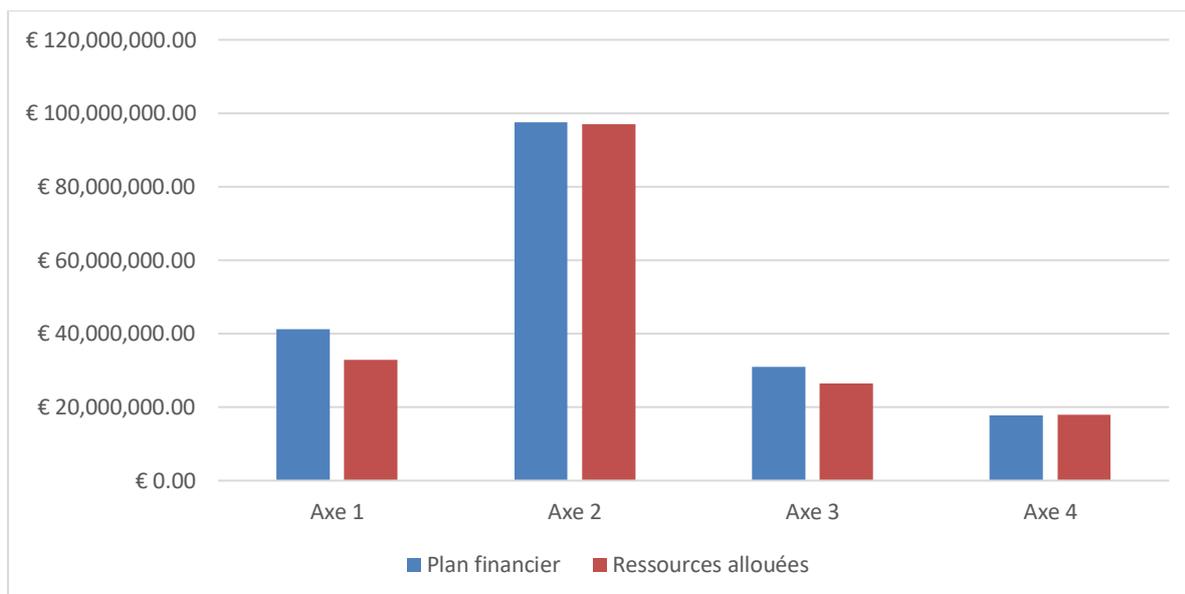
coopération, entre 2015 et 2017, l'indicateur R8A1 a augmenté d'environ 2%, témoignant d'une amélioration de la situation par rapport à la période précédente (-4 % entre 2013 et 2015) ; la valeur atteinte en 2017 (920,4) reste cependant inférieure à l'objectif de 933,6 fixé en 2023 (en milliers d'emplois). Compte tenu de l'état d'avancement de l'axe 4 du programme, et de l'entité des ressources allouées, cette dynamique positive ne peut dans cette phase, être principalement attribuée au programme.

Concernant la contribution de l'ensemble des projets du programme Maritime à la stratégie UE 2020, l'enquête réalisée auprès des 20 chefs de file (soit 30% des projets des Appels 1 et 2), révèle qu'environ 10% des projets prévoient de créer des emplois ; alors que 55 % introduisent des innovations de produit ou de service, et 20 % déclarent apporter des innovations organisationnelles. En outre, 40% des chefs de file mentionnent la réalisation de publications scientifiques comme résultat de projet (celles des activités de recherche). Par ailleurs, à la lecture des fiches des 98 projets financés jusqu'à présent, il apparaît que la plupart des projets développent au moins une dimension/aspect/résultat de projet appartenant au champ des thématiques UE 2020. En général, les activités réalisées ne sont pas appuyées par des indicateurs relatifs aux objectifs de la stratégie UE 2020 permettant leur mesure sans ambiguïté.

La distribution des ressources par axe, démontre la cohérence du programme en cours de réalisation avec son plan financier initial, et il est notamment possible d'observer :

- Axe 1 : les ressources qui lui sont destinées sont équivalentes à 22% du budget total du programme. Comme le montre la figure 4, jusqu'à présent, les montants alloués correspondent à 19% de la totalité des ressources. Conformément au plan financier, il est néanmoins prévu que ce montant soit atteint dans le cadre du 4^{ème} Appel à projets.
- Axe 2 : il possède l'allocation financière la plus importante du programme, soit 52 %. Pour le moment, 99% des ressources planifiées par le programme ont été utilisées.
- Axe 3 : d'après le plan financier, les ressources financières représentent environ 31 millions d'euros (ce qui correspond à 14 % du budget total du programme), dont 26 millions d'euros (soit 85%) ont contribué à financer des projets jusqu'à présent. Le budget défini par le plan financier du programme devrait être entièrement atteint dans le cadre du 4^{ème} Appel à projets.
- Axe 4 : la dimension financière de cet axe est la plus limitée du programme. D'après le plan financier, elle correspond à environ 18 millions d'euros, soit 10% de la totalité des ressources, et a été entièrement allouée dans le cadre des Appels 2 et 3.

Figure 4: Distribution financière par axe



Source: *Elaboration propre, Système de monitoring Maritime+ et Autorité de Gestion*

4.2 Contribution du PC au dynamisme du tissu entrepreneurial transfrontalier

La contribution du programme au dynamisme du tissu entrepreneurial est analysée à travers les réalisations et les résultats des projets financés dans le cadre des axes 1 et 4, qui se rapportent aux objectifs spécifiques 3A1 « Augmenter le tissu entrepreneurial des "très petites, petites et moyennes entreprises" de la zone de coopération dans les filières prioritaires transfrontalières liées à la croissance bleue et verte », 3A2 « Renforcer le tissu entrepreneurial des "très petites, petites et moyennes entreprises" de la zone de coopération dans les filières prioritaires transfrontalières liées à la croissance bleue et verte », 3D1 « Augmentation de la compétitivité internationale des micro- et PME dans les filières prioritaires transfrontalières liées à la croissance bleue et verte », 8A1 « Promouvoir l'emploi en soutenant l'auto-entrepreneuriat, la microentreprise et l'entreprise et l'entrepreneuriat social dans les filières prioritaires transfrontalières liées à la croissance bleue et verte », 8CTE1 « renforcer le marché du travail transfrontalier dans les filières transfrontalières prioritaires liées à la croissance bleue et verte ».

QUESTION D'EVALUATION	
<i>La focalisation sur les filières prioritaires transfrontalières a-t-elle été effective et s'est-elle révélée adéquate pour promouvoir le potentiel de croissance de la zone ?</i>	
Sources d'information :	
Appels à projets	1, 2 et 3
Données du système de suivi	35 projets financés sous les axes 1 et 4 avec une focalisation sur les filières prioritaires
Indicateurs de résultat	R3D1 – Montant des exportations totales dans les régions transfrontalières

	R3D2 – Nombre des arrivées de touristes non résidents dans les régions transfrontalières
Etudes de cas	RETIC, BlueConnect, S.Mar.T.I.C et Med New Job
Evaluation globale	<p>Le contexte de la zone mesuré à travers les indicateurs de résultat montre une certaine amélioration des exportations et des arrivées touristiques dans l'espace maritime.</p> <p>Presque 80% des projets financés et axés sur le thème du tissu entrepreneurial et du marché du travail transfrontalier présentent un focus sur les filières prioritaires. Le tourisme durable est la filière la plus représentée.</p> <p>Les facteurs de croissance les plus impactés par les projets analysés sont dans l'ordre : l'innovation et la création de nouveaux produits/services, la productivité et l'organisation du marché du travail.</p>

Les lots 1A, 1B, 2 et 3 de l'Appel à projets 1, mais aussi le lot 1 de l'Appel à projets 2, couvrent spécifiquement les projets de l'axe 1 relatifs aux filières prioritaires. L'Appel à projet 2, axe 4, lot 2, mentionne explicitement les filières prioritaires.

Les principaux indicateurs du programme associés aux filières prioritaires sont : la valeur des exportations (R3D1) et les arrivées touristiques (R3D2), tels que mesurés en 2017. Tous deux enregistrent une amélioration par rapport aux valeurs de référence de 2012 et 2013. En particulier, une augmentation de l'exportation entre 2017 et 2016 d'environ 5 millions est enregistrée, sans que cela soit néanmoins totalement imputable aux filières prioritaires.

Il est important de souligner que 80% des projets sélectionnés dans le cadre des Appels 1, 2 et 3, et insérés dans le système de suivi Maritime+, couvrent au moins une des filières prioritaires du programme, dont 43% en couvrent plus d'une. En outre, la filière du tourisme innovant et durable se révèle être d'un intérêt particulier par rapport aux autres, puisqu'elle concerne la quasi-totalité des projets. Au regard des autres filières prioritaires, 25% des projets ont réalisé des interventions dans le secteur du nautisme et de la construction navale, et environ 30% des projets ont promu la mise en œuvre de biotechnologies bleues et vertes et les énergies renouvelables.

Sur les 20 projets ayant fait l'objet d'étude de cas, 5 sont directement tournés vers les filières prioritaires. Il s'agit de RETIC, BlueConnect, FRINET2, S.Mar.T.I.C et Med New Job. Ces quatre projets ont en commun le groupe cible des petites et moyennes entreprises opérant principalement dans les secteurs du nautisme et de l'économie de la mer. Ils visent à renforcer la compétitivité de ces réalités entrepreneuriales à travers la mise en œuvre d'une pluralité d'actions telles que la création de réseaux d'incubateurs (RETIC) ou encore l'introduction d'un label de qualité qui puisse identifier le territoire de coopération au niveau supranational (S.Mar.T.I.C).

Dans l'ensemble, les facteurs de croissance auxquels contribuent majoritairement les études de cas sont : l'introduction de nouveaux produits et services (50%), la productivité (20%) et l'organisation du marché du travail (20%).

QUESTION D'EVALUATION <i>L'ouverture à la participation des acteurs privés a-t-elle favorisé le dynamisme transfrontalier des entreprises de la zone ?</i>	
Sources d'information :	
Appels à projets	1, 2 et 3
Données du système de suivi	123 partenaires privés, dont 6 CF, impliqués principalement sur les projets des axes 1 et 4
Indicateur de résultat	Non spécifique
Etudes de cas	RETIC, BlueConnect, FRiNET2 et S.MAR.T.I.C.
Evaluation globale	La participation des acteurs privés, que ce soit en tant que partenaire de projet ou groupe cible, est active dans le Programme Maritime 2014-2020, même si elle reste minoritaire. En l'absence d'indicateurs spécifiques, il reste difficile d'estimer leur contribution à l'amélioration du dynamisme transfrontalier.

La participation des acteurs privés comme partenaire de projet est minoritaire dans les projets financés jusqu'à présent (Appels 1, 2 et 3), puisque 17 % des partenaires sont privés (dont 75% appartiennent aux projets des axes 1 et 4). Cependant, il est possible d'observer que sur 98 projets financés par le programme, 44 ont impliqué au moins un acteur privé à l'intérieur du partenariat.

Dans 4 projets des axes 1 et 4, objets d'étude de cas, 10 partenaires sur 29 sont des acteurs privés, alors que les entreprises représentent un groupe cible pour 80% des études de cas. Ces aspects qui motivent principalement les entreprises à participer au programme sont relatifs à l'ouverture aux collaborations et partenariats transfrontaliers, l'accès aux processus/produits innovants et l'acquisition de nouvelles connaissances.

Il est cependant ressorti des analyses que la structure du tissu entrepreneuriale de la zone de coopération (i.e. le haut pourcentage de petites et moyennes entreprises) a parfois limité l'implication de ces réalités entrepreneuriales, qui ayant eu des difficultés à mobiliser les compétences nécessaires, ont rencontré des difficultés de nature organisationnelle et financière.

QUESTION D'EVALUATION <i>Le rôle de l'économie sociale comme facteur de croissance a-t-il été valorisé ?</i>	
Sources d'information :	
Appel à projets	2
Données du système de suivi	5 projets financés sous l'OS 8 A1
Indicateur de résultat	Non spécifique
Etudes de cas	Med New Job

Evaluation globale	L'économie sociale est un thème marginal affronté par le programme de manière explicite seulement à travers l'axe 4. L'état d'avancement du programme ne consent pas à fournir une réponse complète à cette question d'évaluation.
--------------------	--

Dans le programme, l'auto-entrepreneuriat et l'économie sociale sont promus à travers l'objectif spécifique 8A1 « promouvoir l'emploi en soutenant l'auto-entrepreneuriat, la microentreprise et l'entrepreneuriat sociale et solidaire dans les filières prioritaires transfrontalières liées à la croissance bleue et verte ». Les projets financés dans le cadre de cet objectif ont été sélectionnés lors du 2^{ème} Appel uniquement : le 3^{ème} Appel, bien qu'étant focalisé sur l'axe 4, n'a canalisé ses ressources que sur l'OS 8CTE, objectif ne mentionnant pas explicitement la promotion de l'économie sociale. Seulement 5 projets entrent dans le champ de l'OS 8A1, parmi lesquels le projet Med New Job a fait l'objet d'une étude de cas. Le projet a pu développer une approche commune en matière de promotion de l'emploi dans la filière du nautisme et de l'économie de la mer, permettant l'élaboration de modèles de business qui soutiennent l'auto-entrepreneuriat et les entreprises sociales.

QUESTION D'EVALUATION	
<i>Le marché du travail transfrontalier s'est-il développé ?</i>	
Sources d'information :	
Appel à projets	3
Données du système de suivi	13 projets sélectionnés dans le cadre de l'axe 4
Indicateur de résultat	R8E1 – Nombre de participants aux initiatives conjointes transfrontalières qui ont trouvé un emploi transfrontalier deux ans après leur participation à l'initiative
Etudes de cas	Aucune
Evaluation globale	Considérant l'état d'avancement de l'axe 4 et l'absence de valeurs mises à jour par rapport à l'indicateur de résultat, il reste difficile de fournir une réponse à cette question d'évaluation. A noter que la thématique du marché du travail est de nature transversale, et est aussi affrontée indirectement par de nombreux projets. Certains projets ayant fait l'objet d'une étude de cas documentent en particulier les efforts déployés dans la définition de nouveaux profils professionnels et la création d'activités

Le marché du travail est promu directement dans le cadre de l'OS 8CTE « Renforcer le marché du travail transfrontalier dans les filières transfrontalières prioritaires liées à la croissance bleue et verte », auquel est associé l'indicateur du programme R8E1, qui n'a pas été mis en jour en 2018. 13 projets sont associés à l'OS 8CTE, tous sélectionnés dans le cadre du 3^{ème} Appel. Ces projets ont impliqué 67 partenaires au total, dont 24 privés (fondations, associations et centres de recherche) et 43 publics. Aucun d'entre eux n'a fait l'objet d'une étude de cas.

Soulignons toutefois que certains projets n’ayant pas pour objectif principal le développement du marché du travail et l’emploi, ont néanmoins promu la formation de nouveaux profils professionnels ou le développement de nouvelles activités facteurs d’emplois. De même, sur les 20 projets analysés 30% soulignent leur contribution à la mobilité des personnes dans l’espace transfrontalier (c’est le cas pour tous les projets de l’axe 1 et 4).

4.3 Contribution du PC aux politiques d’atténuation des effets du changement climatique

La contribution du programme aux politiques d’atténuation des effets du changement climatique est examiné à travers les réalisations et les résultats des projets financés dans le cadre de l’axe 2, qui concernent les objectifs spécifiques 5A1 « Améliorer la capacité des institutions publiques à prévoir et gérer, de manière conjointe, certains risques spécifiques pour la zone dérivant du changement climatique : risque hydrologique, en particulier en rapport aux inondations, érosion côtière, incendies » et 6C1 « Améliorer l’efficacité de l’action publique à conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel de la zone de coopération ».

QUESTION D’EVALUATION	
<i>Des conditions pouvant engendrer des processus de coopération durable entre les acteurs institutionnels et les acteurs privés ont-elles été créées en matière de prévention et de gestion des risques dus au changement climatique et en particulier pour les inondations et les incendies ?</i>	
Sources d’information :	
Appels à projets	1 et 3
Données du système de suivi	9 projets financés avec référence aux inondations et incendies dans le cadre de l’axe 2
Indicateurs de programme	R5A1 – Nombre d’institutions publiques qui adoptent des stratégies et des plans d’action conjoints pour l’adaptation aux risques prioritaires (hydrologique/inondation, érosion côtière, incendie)
Etudes de cas	ADAPT, PROTERINA3-evolution et T.R.I.G-Eau
Evaluation globale	Jusqu’à présent, 32 institutions ont adopté des stratégies et des plans de gestion des risques, directement attribués au programme (données de l’indicateur de résultat R5A1). Dans les projets ayant fait l’objet d’une étude de cas, l’implication des acteurs publics clés en charge de la planification et de la gestion des risques a contribué concrètement à améliorer la capacité de réponse des acteurs locaux aux phénomènes liés au changement climatique. Cela a donné lieu à des rapports de collaboration durables entre ces mêmes acteurs, qui sont maintenant plus « qualifiés » pour travailler en suivant des approches intégrées au niveau transfrontalier. La participation directe des acteurs privés reste cependant limitée numériquement, mais elle n’est pas déterminante pour atteindre les objectifs du projet.

Deux Appels à projets relatifs aux risques du changement climatique (inondations et incendies) ont été publiés : Appel 1, lot 1 (risque inondations) et Appel 3 lot 1 (risque incendie).

Tel que reporté par l'indicateur R5A1, jusqu'à présent, 32 institutions ont adopté des stratégies et des plans de gestion des risques dans le cadre du programme (qui ne sont pas tous relatifs aux risques inondations et incendie), une valeur encore éloignée de l'objectif européen fixé à 80.

Les projets ayant comme objectif la gestion des risques prioritaires ont été financés par les Appels 1, 2 et 3. En ce qui concerne le risque inondation, 3 projets ont été sélectionnés : 1 pour l'érosion côtière et 5 pour le risque incendie.

Les 9 projets approuvés réunissent 97 partenaires au total. Il s'agit d'institutions publiques, à l'exception d'Ea eco-entreprises, un acteur privé impliqué dans le projet T.R.I.G-Eau.

Les trois projets du 1^{er} Appel ayant fait l'objet d'une étude de cas sont : ADAPT, Proterina3-evolution et T.R.I.G-Eau. Ensemble, ils forment le « cluster inondations ». Pour ces trois projets, les rapports de collaboration entre les institutions en charge de la gestion de ce risque se sont formalisés, notamment via l'adoption du PAESC – Plans d'Actions pour l'Energie Durable et le Climat (projet ADAPT) – et la signature de protocoles d'accord, qui contribueront à promouvoir des rapports durables entre les parties concernées et garantiront la reproductibilité des résultats, même après la fin du projet (projet T.R.I.G-Eau). Les consultations avec les partenaires ont révélé que la définition de stratégies et plans d'action avec approche intégrée, a permis d'améliorer concrètement leur capacité de programmation et d'intervention en matière de prévention, prévision et suivi des phénomènes hydrologiques.

QUESTION D'EVALUATION	
<i>Des conditions pouvant engendrer des processus de coopération durable entre les acteurs institutionnels et les acteurs privés ont-elles été créées en matière de gestion intégrée du patrimoine naturel et culturel ?</i>	
Sources d'information :	
Appels à projets	1, 2 et 3
Données du système de suivi	11 projets financés
Indicateurs de programme	R6C1 – Nombre des actions publiques finalisées à la gestion conjointe du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération
Etudes de cas	IMPACT, ISOS et GIREPAM
Evaluation globale	Le programme a soutenu 17 institutions qui, jusqu'à présent, ont réalisé des actions pour la gestion conjointe du patrimoine naturel et culturel (données de l'indicateur R6C1). D'après les études de cas, les acteurs impliqués dans ces thématiques, institutionnels et académiques, ont réalisé des modèles de gouvernance transfrontaliers fondés sur des approches communes pour conserver l'intégrité du patrimoine culturel et naturel. Le nombre de partenaires privés reste limité.

Environ 59 propositions relatives au patrimoine naturel et culturel ont été reçues sur les trois Appels (lot 3), parmi lesquelles 11 ont été approuvées (Appels 1, 2 et 3). Les projets approuvés comprennent 105 partenaires, dont 98 publics.

L'indicateur R6C1 rapporte que le programme a soutenu 17 institutions qui, jusqu'à présent, ont réalisé des actions pour la gestion conjointe du patrimoine naturel et culturel, avec une valeur cible de 26 (en 2023). Il s'agit d'un progrès relativement limité si la valeur de départ, fixée à 16 institutions, est considérée.

3 études de cas couvrent la thématique du patrimoine naturel et culturel. Il ne s'agit que de projets intégrés stratégiques « thématiques », comme dans le cas d'ISOS, ou « territoriaux », comme dans le cas de GIREPAM et IMPACT. Les actions publiques de gestion conjointes, mises en œuvre dans ces projets, comprennent l'élaboration de stratégies transfrontalières partagées pour le développement de solutions communes, mais aussi des interventions physiques sur le territoire pour améliorer la durabilité et l'utilisation du patrimoine culturel et naturel de l'espace de coopération.

QUESTION D'EVALUATION	
<i>Les actions d'adaptation au changement climatique se sont-elles révélées importantes et pertinentes par rapport aux risques considérés comme prioritaires ?</i>	
Sources d'information :	
Appels à projets	1 et 3
Données du système de suivi	12 projets financés sous cet objectif
Indicateurs de programme	R5A1 – Nombre d'institutions publiques adoptant stratégies et plans d'action conjoints pour l'adaptation aux risques prioritaires (hydrologique/inondations, érosions côtière et incendies)
Etudes de cas	MAREGOT, ADAPT, PROTERINA3 et TRIG-Eau
Evaluation globale	D'après les données issues de l'analyse des études de cas, les nombreux investissements en infrastructures verte et les plans stratégiques basés sur les approches préventives participent à l'objectif d'adaptation. Ils contribuent à protéger les écosystèmes de la zone transfrontalière ainsi qu'à sensibiliser la population et les autorités locales sur les risques existants.

Les projets appartenant à l'OS 5A1 permettent de répondre à cette question.

L'indicateur R5A1 ne couvre qu'une partie des interventions d'adaptation au changement climatique. L'indicateur enregistre, depuis le début du programme, des progrès dans l'adoption d'instruments d'adaptation aux risques climatiques dans la zone de coopération (+11 stratégies et plans adoptés), même si ceux-ci restent encore éloignés de l'objectif final fixé à 80 unités pour 2023.

Au total, 12 projets financés dans le cadre des Appels 1 et 3 contribuent à améliorer la capacité d'adaptation au changement climatique dans la zone de coopération. Parmi ceux-là, 4 ont fait l'objet d'études

de cas, dont 3 sont relatifs au risque inondation et 1 au phénomène d'érosion côtière. Il ne s'agit que de projets stratégiques « thématiques ».

Concernant les 3 projets études de cas relatifs au risque inondation, il est prévu la réalisation de 29 investissements en équipements et infrastructures, pour un total d'environ 3.8 millions d'euros. L'objectif principal est de sécuriser les centres urbains, mais aussi de compléter les systèmes d'information (de suivi et de modélisation) qui participent à prévenir les phénomènes hydrogéologiques. Au regard du phénomène érosif, le projet MAREGOT réalise des investissements physiques sur le territoire (4 pour un total d'environ 1.2 millions d'euros), dont 3 sont des infrastructures vertes qui contribueront à maintenir la capacité naturelle du territoire et à atténuer les effets négatifs des changements climatiques, permettant ainsi de ne pas avoir à recourir à des solutions artificielles plus onéreuses.

4.4 Contribution du PC au développement intégré de la dimension maritime de la zone de coopération

La contribution du programme au développement intégré de la dimension maritime est examinée à travers les réalisations et les résultats des projets financés dans le cadre de l'axe 2 et 3, relatifs aux objectifs spécifiques 5B1 « Améliorer la sécurité en mer en faisant face aux risques liés à la navigation », 5A1 « Améliorer la capacité des institutions publiques à prévoir et gérer, de manière conjointe, certains risques spécifiques pour la zone dérivant du changement climatique : risque hydrologique, en particulier en rapport aux inondations, érosion côtière, incendies », 6C2 « Augmenter la protection des eaux marines dans les ports », 7C1 « Améliorer la durabilité des ports commerciaux et des plateformes logistiques connectées en contribuant à la réduction de la pollution sonore », et 7C2 « Améliorer la durabilité des activités portuaires commerciales en contribuant à la réduction des émissions de carbone ». Dans ce paragraphe deux thématiques sont analysées : les risques liés à la navigation (OS 5B1) et les risques liés aux ressources naturelles tels que la pollution (émission de carbone et pollution sonore) et l'érosion côtière (OS 7C1, 7C2 et 5A1).

Concernant l'OS 5A1, seules les thématiques relatives à l'érosion côtière sont ici considérées.

QUESTION D'EVALUATION	
<i>Les plans d'action conjoints prévus par la planification stratégique du projet sont-ils en mesure de rendre plus efficace la lutte contre l'érosion côtière ?</i>	
Sources d'information :	
Appel à projets	1
Données du système de suivi	1 projet financé dans l'Appel 1/Lot 2 strictement lié à l'érosion côtière

Indicateurs de programme	R5A1 – Nombre d’institutions publiques adoptant stratégies et plans d’action conjoints pour l’adaptation aux risques prioritaires (hydrologique/inondations, érosion côtière, incendies)
Etudes de cas	MAREGOT
Evaluation globale	Il n’y a qu’un seul projet sélectionné dans le cadre du programme qui soit relatif à la gestion de l’érosion côtière. D’après les analyses de l’étude de cas, les mesures adoptées par ce projet contribuent à accroître les connaissances et à améliorer les instruments d’action disponibles dans la zone de coopération.

Les 4 projets en cours de réalisation relatifs à l’érosion côtière et à l’ensablement dans les ports, ont été sélectionnés dans le cadre des Appels 1 et 2. L’indicateur du programme R5A1 couvre seulement partiellement la problématique de l’érosion côtière.

Le projet MAREGOT a fait l’objet d’une étude de cas : il est le seul parmi tous ceux de l’OS 5A1, à se concentrer strictement sur la thématique de l’érosion côtière.

Les plans d’intervention prévus dans le cadre de MAREGOT prévoient notamment la mise en œuvre de protocoles et d’indicateurs communs pour le suivi morphologique et biologique de la frange côtière. Le partage d’une méthodologie entre les organisations partenaires impliquées permet de souligner l’interdépendance des composants marins et terrestres, d’effectuer des analyses comparées entre les options possibles d’intervention et de sélectionner des solutions optimales tenant compte des spécificités de chaque territoire.

QUESTION D’EVALUATION	
<i>Les plans d’action conjoints prévus par la planification stratégique des projets sont-ils en mesure de contribuer à l’amélioration de la protection des eaux marines et de la biodiversité ?</i>	
Sources d’information :	
Appel à projets	2
Données du système de suivi	8 projets financés sous cet objectif
Indicateurs de programme	R6C2 – Concentration de l’oxygène dissous dans les eaux marines (intégré avec l’indice trophique TRIX)
Etudes de cas	GEREMIA
Evaluation globale	Les projets appartenant à cette thématique ne sont pas encore terminés. De par les informations issues d’une seule étude de cas, l’utilisation des indices intégrés, plus complets en termes d’informations, permet de développer des systèmes de soutien aux décisions qui soient capables d’optimiser la gestion de la qualité des eaux, en phase de planification et d’étude, ou dans des conditions d’urgence (accidents, déversements...)

Huit projets ont été sélectionnés dans le cadre de l’OS 6C2 (2^{ème} Appel, lot 2).

L'indicateur qui permet de mesurer la contribution de l'OS 6C2 à l'amélioration de la protection des eaux marines, est l'indicateur R6C2, lui-même relatif à la concentration d'oxygène dans les eaux marines. L'indicateur n'a pas été mis à jour, compte tenu de l'état d'avancement du programme dans ce cadre.

Le projet GEREMIA a fait l'objet d'une étude de cas et permet d'illustrer les résultats obtenus dans ce cadre. Le projet vise à fournir des instruments de prévention et de gestion des eaux usées dans les eaux portuaires à travers, notamment, le développement d'un système de suivi qui inclut des indicateurs de la qualité des eaux. En outre, le projet réalise des actions pilote pour tester les technologies permettant de contenir les polluants dans les zones portuaires.

QUESTION D'EVALUATION	
<i>L'ensemble des interventions prévues par le programme en faveur des zones portuaires contribue-t-il de manière significative à augmenter leur durabilité ?</i>	
Sources d'information :	
Appel à projets	1, 2, 3
Données du système de suivi	18 projets financés sous les axes 2 et 3
Indicateurs de programme	R7C1 – Améliorer la durabilité des ports commerciaux et des plateformes logistiques connectées en contribuant à la réduction de la pollution sonore R7C2 – Améliorer la durabilité des activités portuaires commerciales en contribuant à la réduction des émissions de carbone
Etudes de cas	GEREMA, DECIBEL et le Cluster GNL
Evaluation globale	D'après l'analyse des études de cas, la combinaison des différentes interventions en faveur des zones portuaires a fourni une contribution positive à l'amélioration de la durabilité des zones portuaires. Il est nécessaire de souligner l'approche en cluster de certains projets, qui permet la réalisation d'économies d'échelle, et de coordination des activités mises en œuvre.

Les interventions prévues par le programme en faveur des activités portuaires retombent particulièrement sous les OS 6C2 (lot 2), 7C1 et 7C2 qui affrontent les thématiques des « eaux marines dans les ports » (8 projets financés), « pollution acoustique » (6 projets financés) et « émissions de carbone » (4 projets financés).

Deux indicateurs de résultat sont associés aux thématiques environnementales dans les ports : le R7C1 et le R7C2. Les indicateurs qui concernent les aires portuaires de la zone de coopération n'ont pas fait l'objet de mises à jour.

Pour analyser la contribution du programme à la thématique, 6 projets ont fait l'objet d'études de cas, dont 4 retombent dans le champ du « cluster GNL », 1 concerne la pollution acoustique (DECIBEL) et 1 s'intéresse à la qualité des eaux portuaires (GEREMIA). Les interventions prévues dans le cadre de ces projets font référence, en ce qui concerne le cluster GNL, aux activités de promotion et de diffusion

des informations sur les caractéristiques de ce carburant, mais aussi aux financements d'équipements permettant de tester la logique de distribution et d'approvisionnement du GNL.

QUESTION D'EVALUATION	
1 - Des conditions pouvant engendrer des processus de coopération durable entre les acteurs institutionnels ont-elles été créées pour l'amélioration de la sécurité maritime ?	
2 - Les actions prévues par la PI 5B se sont-elles révélées adéquates à développer le suivi et les risques en mer ?	
Sources d'information :	
Appels à projets	2 et 3
Données du système de suivi	7 projets financés
Indicateurs de programme	R5B1 – Améliorer la sécurité en mer en faisant face aux risques liés à la navigation
Etudes de cas	Sicomar Plus et IMPACT
Evaluation globale	D'après les études de cas, les projets fournissent principalement une contribution de nature cognitive et informationnelle – à travers le renforcement de réseaux de suivi – pour l'amélioration de la sécurité en mer contre les risques de la navigation, dans un contexte qui s'est dégradé en termes de sinistres maritimes enregistrés dans la zone de coopération. Ce contexte confirme l'utilité des interventions soutenues par le programme dans ce cadre.

Les projets sur la sécurité maritime appartiennent principalement au champ de l'OS 5B1 et, au total, 7 projets ont été financés dans le cadre des Appels 2 et 3.

Le R5B1 est l'indicateur de résultat du programme relatif à la sécurité qui concerne les sinistres maritimes. Le nombre d'accidents a augmenté de manière significative en 2015 (2128 sinistres enregistrés dans la zone de coopération) par rapport à la valeur de départ de 2013 (1949 sinistres), qui a été réduite pendant deux années consécutives, en 2014 et 2015. En 2017, cette valeur reste donc supérieure à l'objectif de réduction de 56 sinistres par rapport à 2013.

Deux projets stratégiques territoriaux ont fait l'objet d'étude de cas, Sicomar Plus (OS 5B1) et IMPACT (OS 6C1). Bien qu'ils poursuivent des objectifs spécifiques différents, ces deux projets ont fondé leur stratégie sur des modèles d'observation et de suivi des phénomènes océanographiques, alimentés par des systèmes d'antenne radar en Italie et en France. Leurs interventions physiques sur le territoire ont permis d'amplifier le réseau actuel de radars HF, couvrant de nombreuses zones jusqu'alors restées franches, notamment en Italie, pour uniformiser les activités de suivi dans toute la zone transfrontalière et fournir un soutien concret dans la planification des activités maritimes.

4.5 Contribution du PC à l'amélioration de l'accessibilité et de la multi-modalité de la zone

La contribution du programme à l'amélioration de l'accessibilité et la multi-modalité de la zone peut être examinée à travers les réalisations et les résultats des projets financés dans le cadre de l'axe 3, objectif spécifique 7B1 « Développer des systèmes de transports multimodaux pour améliorer la connexion des nœuds secondaires et tertiaires transfrontaliers de la zone de coopération au réseaux RTE-T ».

QUESTION D'EVALUATION	
1. <i>Les interventions financières ont-elles contribué à améliorer l'accessibilité de la zone en ce qui concerne les territoires insulaires ?</i>	
2. <i>Le transport multimodal a-t'il été amélioré en raison des interventions communes ?</i>	
Sources d'information :	
Appel à projets	1 et 2
Données du système de suivi	6 projets financés sous l'OS 7B1
Indicateurs de programme	R7B1 – Index d'accessibilité potentielle multimodale
Etudes de cas	GEECCTT-Iles
Evaluation globale	Le nombre de projets en cours de réalisation qui concernent l'accessibilité et le transport multimodal est encore limité. Il reste cependant à souligner les dernières ressources allouées dans le cadre du 4 ^{ème} Appel, axe 3, lot 1. Les activités réalisées dans le cadre de l'ensemble des projets financés ont regardé avant tout les connexions entre les îles, contribuant de fait à l'amélioration de l'accessibilité de ces territoires. L'étude de cas confirme l'utilité d'une structure transfrontalière qui améliore l'accessibilité et la multi-modalité de la zone du programme.

6 projets ont été financés dans le cadre de cet objectif spécifique 7B1, 4 dans le 1^{er} Appel et 2 dans le 2^{ème} Appel. Dans leur ensemble, ils ont réuni 48 partenaires (dont un seul est privé). Dans le cadre du 4^{ème} Appel, il est en outre prévu que le financement de projets visant à améliorer la mobilité intermodale transfrontalière des passagers, atteigne un montant total d'environ 2 millions d'euros. Il est important de souligner que, parmi les projets actuellement en cours, 4 développent un focus spécifique sur les liaisons maritimes entre les îles.

L'indicateur d'accessibilité associé est l'indice ESPON, calculé sur toute la zone de coopération. Les valeurs ne sont pas mises à jour.

La contribution du programme peut être essentiellement observée d'un point de vue qualitatif, en référence aux activités développées dans le cadre du projet GEECCTT-Iles, qui a fait l'objet d'une étude de cas. Ce projet finance de nouvelles lignes de liaison entre les îles les plus importantes et les îles plus

petites de l'archipel toscan, renforçant ainsi les connexions entre les territoires auparavant sujets à l'isolement dus aux facteurs météorologiques et à la saisonnalité

5 Conclusions

Les activités d'évaluation réalisées dans le cadre de ce rapport ont permis d'illustrer la contribution du programme, dans sa phase actuelle, aux dynamiques transfrontalières de développement qu'elles soient économiques, sociales ou environnementales. L'état d'avancement des projets, qu'il soit physique et financier, ne permet toutefois pas de fournir une réponse définitive aux questions d'évaluation sur la contribution du programme au développement des territoires de coopération.

Cependant, l'analyse des données disponibles sur le système de suivi, relatives aux 98 projets en cours de réalisation, ainsi que la réalisation des études de cas sur 20 projets des Appels 1 et 2, fournissent des éléments de réflexion utiles sur les premiers résultats du programme.

Quelques aspects significatifs émergeant des analyses conduites :

- Une trajectoire de mise en œuvre du programme qui est globalement conforme à ce qui avait été programmé, soit en termes d'allocation des ressources entre axes qu'au niveau stratégique dans la définition d'Appels à projets et de lots spécifiques pour chaque priorité ;
- La confirmation, de la part de la plupart des projets études de cas analysés, de la permanence des problématiques de contexte qui avaient conduit à la définition de la stratégie suivie, en particulier en ce qui concerne la gestion des risques climatiques et maritimes ; ce qui confirme la justesse du diagnostic initial, à la fois au niveau des projets et du programme ;
- Le cadre généralement satisfaisant du partenariat constitué, d'après ce qui ressort des entretiens avec les chefs de file – et confirmé par de nombreux partenaires des projets études de cas -, à la fois en termes de compétence dans la réalisation des tâches prévues et en termes de qualité des collaborations, souvent déjà expérimentées dans d'autres projets ou programmes. A noter que pour beaucoup l'intention est de poursuivre à travers des collaborations futures ;
- L'approche en 'cluster' suivie par certains projets qui propose une réponse innovante à la nécessité de gérer d'une manière intégrée, en profitant d'économies d'échelles, certaines thématiques communes ;

- La participation des privés, bien que de manière moindre par rapport aux organismes publics, motivée en particulier par la possibilité d'une collaboration et l'accès à des partenaires transfrontaliers, l'accès à des processus ou produits innovants et l'acquisition de nouvelles connaissances et de savoirs.

Quelques aspects critiques transversaux émergent des projets analysés :

- La diversité des cadres réglementaires et institutionnels des deux côtés de la frontière – en matière de gestion des risques en particulier ou de compétence sur les espaces littoraux et maritime – qui rend difficile dans certains cas l'identification du bon partenaire et/ou sa gestion.
- Une pesanteur excessive des procédures de remboursement des dépenses soulignée à la fois par les partenaires publics et privés des deux Etats membres ; en outre la participation des petites (ou très petites) entreprises est contrainte par une série de facteurs additionnels - financiers et organisationnels - qui limitent leur implication en pratique.